



**UNION des DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX de l'ÉDUCATION
NATIONALE
des ALPES MARITIMES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Les membres du conseil d'administration réunis en Visio conférence le 21 Mai 2021 après avoir pris en considération les difficultés pour organiser une réunion de l'Assemblée générale autour de la période Juin/Juillet, compte tenu des contraintes sanitaires toujours applicables, des difficultés pour obtenir une salle communale sans jauge de présence, la période d'élections et du Décret du 09 Mars 2021 dont les dispositions dérogatoires pour l'organisation à distance des CA et AG des associations sont prorogées jusqu'au 31 Juillet 2021.

Ont décidé à l'unanimité des membres présents que l'assemblée générale 2021 se fera par correspondance.

Le dossier complet vous est adressé par voie postale et le bulletin de vote ci-après est à retourner dans l'enveloppe pré adressée ci-jointe au Président de l'UD DDEN06 avant le 16 JUILLET 2021 date limite de réception. (Le cachet de la poste fera foi)

Le dépouillement sera fait par trois membres du CA, dont le président, et les résultats vous seront adressés par courriel ou courrier.

Ordre du jour

Point 1 : rapport moral concernant l'année 2020 présenté par le président.

Pièce jointe à ce dossier.

Point 2 : Rapport d'activités concernant l'année 2020.

Pièce jointe à ce dossier.

Point 3 : Rapport financier établi par le Trésorier général Claude FRANCAERT.

Pièce jointe au dossier.

Rapport du vérificateur aux comptes Mr Francis LEBORGNE.

Pièce jointe au dossier

Approbation du rapport financier 2020 et autorisation des reports sur l'année 2021

Quitus au Trésorier général pour sa gestion 2020.

Point 4 : Budget prévisionnel 2021, établi par le Trésorier général.

Pièce jointe au dossier

Point 5 : Si le maintien du montant de la revue "Le Délégué" dans la cotisation est voté favorablement par la majorité des adhérents, le montant de cotisation annuelle pour l'Union pour 2022 sera de : 34,00 €

Dans le cas inverse si la majorité des adhérents ne vote pas le maintien du Délégué dans le montant de la cotisation, le montant de la cotisation annuelle 2022 sera de : 24,00€

Chaque DDEN pourra s'abonner à la revue "le Délégué" pour un coût de 10,00€ pour l'année mais ce ne sera pas obligatoire.

Faut-il maintenir le montant de la revue "Le Délégué" (10,00€) dans la cotisation annuelle ?

Point 6 : Élection d'un vérificateur des comptes pour un an

Il doit être membre actif de l'UD DDEN06 et ne peut pas être membre du conseil d'administration

ARTICLE 7 : Vérificateurs aux comptes

Au nombre de trois maximum, ils tiennent leur pouvoir de l'Assemblée générale. Ils exercent leur mission, avec rigueur, mais s'interdisent toute appréciation sur les choix du Conseil d'administration. Ils s'assurent de la régularité des comptes, de la concordance des pièces comptables et des paiements, s'assurent de l'existence des montants disponibles annoncés par le Trésorier général (comptes courants et comptes de réserve).

Ils rendent compte de leur mission devant l'Assemblée générale, après la discussion du rapport du Trésorier général et avant le vote de la dite Assemblée sur ce rapport. Le Président reçoit un exemplaire de leur compte rendu deux jours francs au moins avant la tenue de cette Assemblée générale.
Ils peuvent être réélus.

Mr LASORET Jean Marie de la délégation de Nice (IEN retraité) a accepté d'être candidat

Point 7 : Élections de membres du Conseil d'administration.

Les membres du **1/3 sortant en 2021** sont Mmes CADICHON Claude, MATRINGE Michèle, Michelle MESSIN, Gabrièle RAU et il y a un poste vacant suite à une démission (SCHELLINO Jean-Claude).

Mmes CADICHON Claude et Michèle MATRINGE ne se représentent plus.

Mme MESSIN Michelle de la délégation de Grasse Val de Siagne a fait acte de candidature validé par la délégation pour la période 2021 2024.-

Mme RAU Gabrièle de la délégation de Nice, élue en 2020 pour une année a fait acte de candidature validé par la délégation pour la période de 2021 2024 -

Mme SAVE GUYOT Dominique de la délégation de Nice fait acte de candidature validé par la délégation pour la période 2021 2024 -

Mme MOSNIER Michèle de la délégation de Cagnes a fait acte de candidature validé par la délégation pour la période 2021 2024 -

Poste vacant : pas de candidat déclaré

Autre poste vacant :

Suite au décès de Michel FAUGUÉ de la délégation de Saint André, le poste est vacant, le candidat sera élu pour la période de **2021 à 2023 seulement** (année prévue du renouvellement de ce tiers sortant)

Mr GENOUX Jean-Luc actuellement responsable de la délégation de Saint-André a fait acte de candidature pour représenter la délégation pour la période 2021 2023.

Richard ROSSO

Président de l'Union Départementale des DDEN